

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service Assainissement Non Collectif**

**Exercice 2017
Version 0**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2018

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2018 DIV 10090
Type de document	RPQS assainissement non collectif 2017
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	5 novembre 2018
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité et par la Collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Intervenants, Compétence du service, territoire	4
1.2	Les dates clés du service	5
1.3	Les missions du prestataire	5
1.4	Les usagers concernées	5
1.5	L'activité du service	6
1.5.1	Contrôle de conception aux nouvelles installations	6
1.5.2	Contrôle de réalisation	7
1.5.3	Contrôle de bon fonctionnement	8
2	Tarification du service	13
3	Les indicateurs de performance du service	14
4	Facture Type « eau-assainissement non collectif »	15
4.1	usager en assainissement non collectif ayant adhéré au service entretien	15
4.2	usager en assainissement non collectif contrôle seul	16

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement non collectif sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :

« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

-  Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
-  Le contrôle de fonctionnement des installations
-  Les travaux et l'entretien des installations

Le service est géré en régie. Le service fait l'objet d'un marché de prestations de service avec.

VEOLIA EAU
Bureau local
101, route de Valmont
76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

BENOUVILLE	GERVILLE
BORDEAUX SAINT CLAIR	LES LOGES
COLLEVILLE	MANIQUERVILLE
CONTREMOULINS	SAINT LEONARD
CRIQUEBEUF EN CAUX	TOURVILLE LES IFS
EPREVILLE	TOUSSAINT
FECAMP	VATTETOT SUR MER
FROBERVILLE	YPORT
GANZEVILLE	

1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été **créé** par délibération le **23 juillet 2003**.

Le **règlement du service** a été adopté le **26 mars 2004**.

Le **marché de prestations** de service a été notifié le **9 décembre 2011**.

1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les tâches suivantes :

- ✚ Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- ✚ Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- ✚ Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- ✚ Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- ✚ Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

1.4 LES USAGERS CONCERNEES

Le service public d'assainissement non collectif concerne **1499 usagers en 2017** identique à 2016 répartis comme suit sur les 17 communes du périmètre d'intervention.

BENOUVILLE	31	GERVILLE	53
BORDEAUX SAINT CLAIR	122	LES LOGES	198
COLLEVILLE	1	MANIQUERVILLE	104
CONTREMOULINS	30	SAINT LEONARD	233
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	TOURVILLE LES IFS	83
EPREVILLE	144	TOUSSAINT	22
FECAMP	143	VATTETOT SUR MER	148
FROBERVILLE	58	YPORT	33
GANZEVILLE	88		

1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif.

1.5.1 Contrôle de conception aux nouvelles installations

L'activité concerne les avis émis dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2017 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

	Certificats d'urbanisme				Permis de construire			
	Avis favorable sous réserve d'une étude	Avis défavorable	Total d'avis 2017	Total d'avis depuis la création	Avis favorable ou conforme	Avis défavorable ou non conforme	Total d'avis 2017	Total d'avis depuis la création
BENOUVILLE	0	0	0	2	0	0	0	3
BORDEAUX SAINT CLAIR	0	0	0	51	3	1	4	40
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	1	0	0	0	2
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0	0	1
EPREVILLE	0	0	0	18	2	0	2	23
FECAMP	0	0	0	1	0	0	0	9
FROBERVILLE	0	0	0	10	0	0	0	5
GANZEVILLE	0	0	0	13	0	0	0	25
GERVILLE	0	0	0	13	0	0	0	12
LES LOGES	0	0	0	24	1	0	1	20
MANIQUERVILLE	0	0	0	16	1	0	1	23
SAINT LEONARD	2	0	2	42	1	0	1	32
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	3	2	0	2	5
TOUSSAINT	0	0	0	1	0	0	0	1
VATTETOT SUR MER	0	0	0	15	1	0	1	23
YPORT	0	0	0	-	1	0	1	1*
TOTAL	2	0	2	210	12	1	13	226*

*erreur dans le RAD ANC 225 PC cumulé contre 226

1.5.2 Contrôle de réalisation

Deux types de contrôle sont réalisés :

-  Sur des installations réalisées sous maîtrise d'ouvrage privée
-  Sur des installations réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique

Les contrôles réalisés en 2017 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

Contrôle de réalisation (MO privée)				
	Avis satisfaisant ou conforme	Avis non satisfaisant ou non conforme	Total d'avis 2017	Total d'avis depuis la création
BENOUVILLE	0	0	0	0
BORDEAUX SAINT CLAIR	1	0	1	6
COLLEVILLE	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0
EPREVILLE	0	0	0	1
FECAMP	0	0	0	5
FROBERVILLE	0	0	0	2
GANZEVILLE	0	0	0	1
GERVILLE	0	0	0	1
LES LOGES	0	0	0	3
MANIQUERVILLE	1	0	1	11
SAINT LEONARD	1	0	1	4
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	1
TOUSSAINT	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	0	0	0	7
YPORT	0	0	0	0
TOTAL	3	0	3	42

Le service est peu sollicité pour ce type de contrôle. Le SIAEPA devra mettre en œuvre des moyens de communication pour permettre un meilleur niveau de contrôle de réalisation. 226 permis ont été instruits pour 42 contrôles de réalisation, soit un taux de contrôle de réalisation de 18,6%.

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique, aucune réhabilitation n'a été réalisée en 2015. Le parc d'installations réalisées se compose de 46 installations.

1.5.3 Contrôle de bon fonctionnement

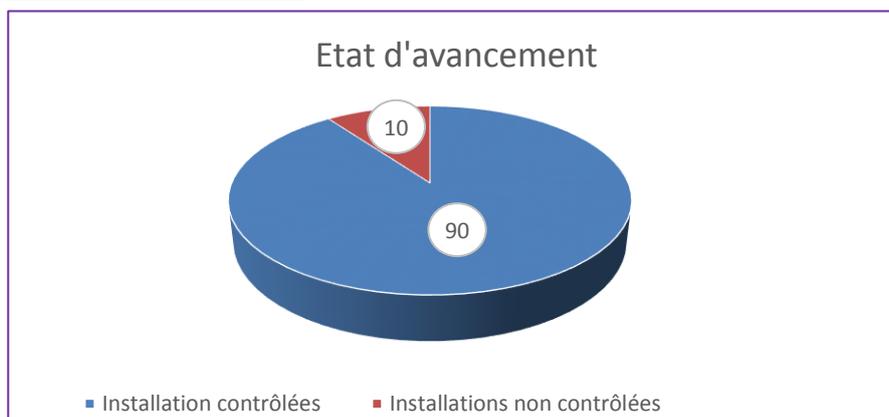
1.5.3.1 *Les contrôles initiaux*

3 contrôles ont été réalisés en 2017.

L'état d'avancement des contrôles initiaux est de 90% au 31 décembre 2017. Il reste 155 installations non diagnostiquées.

L'avancement par commune est le suivant :

Diagnostics initiaux					
	Nombre total d'installations	Installations diagnostiquées en 2017	Installations diagnostiquées depuis la création du SPANC	Reste à diagnostiquer	Taux d'avancement en %
BENOUVILLE	31	0	25	6	81
BORDEAUX SAINT CLAIR	122	0	117	5	96
COLLEVILLE	1	0	1	0	100
CONTREMOULINS	30	0	23	7	77
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	0	8	0	100
EPREVILLE	144	0	138	6	96
FECAMP	143	1	123	20	85
FROBERVILLE	58	0	47	11	81
GANZEVILLE	88	0	81	7	92
GERVILLE	53	0	49	4	92
LES LOGES	198	0	180	18	91
MANIQUERVILLE	104	0	90	14	87
SAINT LEONARD	233	0	216	17	93
TOURVILLE LES IFS	83	0	78	5	94
TOUSSAINT	22	0	10	12	45
VATTETOT SUR MER	148	2	130	18	88
YPORT	33	0	28	5	85
TOTAL	1498	3	1342	155	90



1.5.4.1 *Les contrôles périodiques*

Le SIAEPA a réalisé 55 contrôles de bon fonctionnement. Le prestataire souligne un taux un fort absentéisme de l'ordre de 200 envois de courrier

Des actions de communication pourraient permettre une sensibilisation des usagers.

1.5.4.2 *Bilan des avis formulés par le SPANC en 2017*

Les avis formulés dans les contrôles sont récapitulés par commune dans le tableau suivant.

La qualification des installations repose sur les bases suivantes :

- ✚ Absence de défaut (pour ANC existant) ou conforme (pour le neuf)

L'assainissement ne présente à priori aucun défaut. Les travaux réalisés respectent les prescriptions de l'étude de sol. Ce système ne nécessite pas de travaux simplement l'entretien de l'installation.

- ✚ Installation nécessitant des recommandations de travaux

L'installation ne présente pas de non-conformité au sens de l'arrêté du 27 avril 2012. Cependant, l'installation présente quelques défauts mineurs. Pour le moment cette installation ne nécessite aucune réhabilitation, mais des recommandations de travaux et d'entretien afin de garantir la pérennité de l'installation.

- ✚ Non conforme

L'installation présente des points non-conformes (ANC significativement sous-dimensionné, ANC incomplète, ANC présentant des dysfonctionnements significatifs).

Cette installation nécessite des travaux devant être réalisés dans un délai maximum d'un an en cas de vente du bien mais aussi des recommandations de petits travaux et d'entretien.

- ✚ Non-conforme - danger de la santé des personnes

L'installation présente des points non-conformes pouvant engendrer un danger pour la santé des personnes (Contact possible avec les EU, défauts de structures des ouvrages, gros problème d'odeurs, et dans zone à enjeux sanitaires (PPR des captages et forages avec DUP)

Cette installation nécessite une réhabilitation dans les 4 ans suite le constat. Ce délai est réduit à un an en cas de vente.

- ✚ Non-respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique

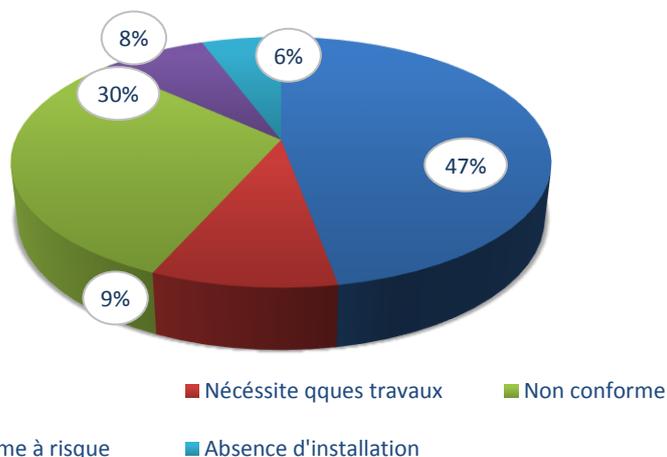
Lors du contrôle, aucun élément probant (accessibilité, facture, photo, bon de vidange) n'a pu montrer l'existence d'une installation d'assainissement non collectif (ni prétraitement ni traitement).

Cette installation nécessite la justification ou la mise en place d'un ANC dans les plus brefs délais.

Avis formulés lors des contrôles de bon fonctionnement.

	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme	Non conforme à risque sanitaire	Absence d'installation ou indéterminé	Total visite 2017
BENOUVILLE	1	0	0	0	0	1
BORDEAUX SAINT CLAIR	8	1	0	0	0	9
CONTREMOULINS	0	1	0	0	1	2
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0
EPREVILLE	4	0	4	2	0	10
FECAMP	1	0	2	1	0	4
FROBERVILLE	2	0	0	0	0	2
GANZEVILLE	1	0	1	0	0	2
GERVILLE	1	0	2	0	0	3
LES LOGES	1	3	3	1	2	10
MANIQUERVILLE	2	0	1	0	0	3
SAINT LEONARD	2	0	1	0	0	3
TOURVILLE LES IFS	1	0	0	0	0	1
VATTETOT SUR MER	3	0	1	0	0	4
YPORT	0	0	1	0	0	1
TOTAL	27	5	16	4	3	55

Qualification des contrôle 2017

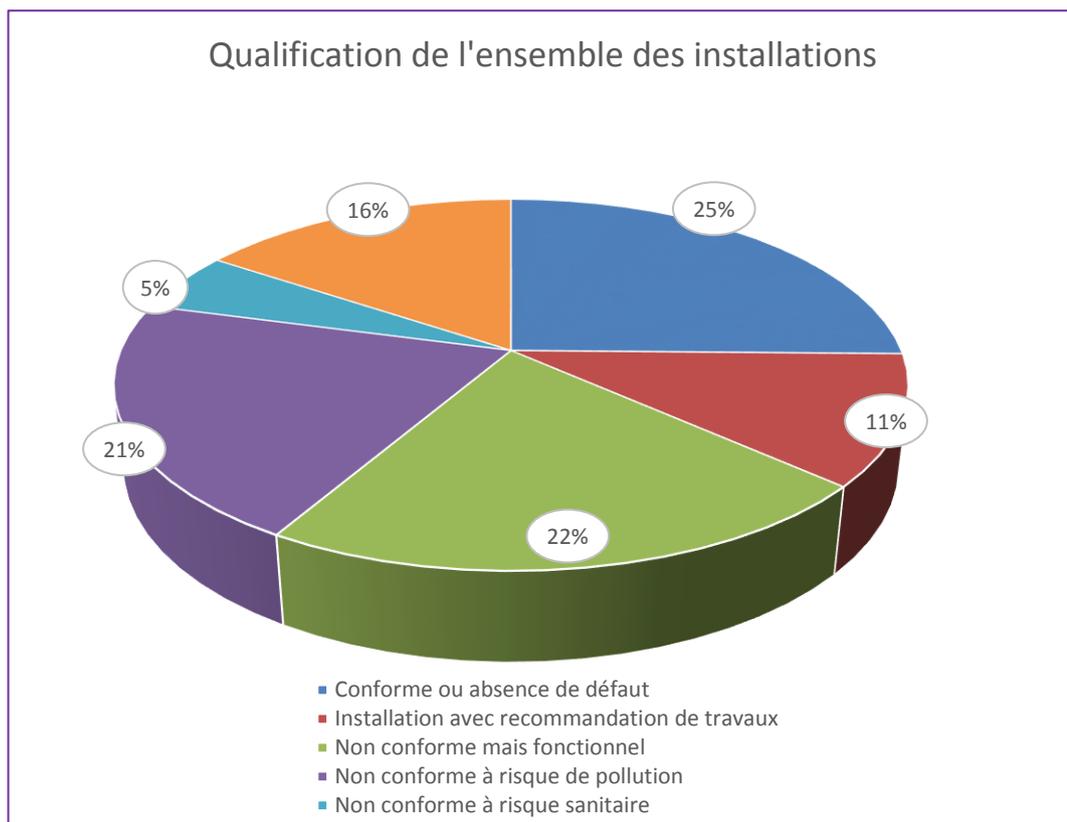


1.5.4.3 Etat général du parc

Le tableau suivant propose la répartition des avis formulés au 31 décembre 2017 pour l'ensemble des installations.

Bilan des qualifications pour l'ensemble des installations.							
	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme mais fonctionnel	Non conforme à risque pollution	Non conforme à risque sanitaire	Absence d'installation ou indéterminé	Total visite
BENOUVILLE	5	1	3	8	5	3	25
BORDEAUX SAINT CLAIR	43	6	14	36	2	16	117
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	1	1
CONTREMOULINS	1	2	3	9	2	6	23
CRIQUEBEUF EN CAUX	1	1	1	2	1	2	8
EPREVILLE	47	20	14	43	5	9	138
FECAMP	23	3	19	33	12	32	123
FROBERVILLE	14	3	16	5	2	7	47
GANZEVILLE	19	5	20	13	8	16	81
GERVILLE	14	12	12	5	1	5	49
LES LOGES	43	35	41	30	7	24	180
MANIQUERVILLE	40	19	19	12	3	6	90
SAINTE LEONARD	37	26	70	40	14	30	216
TOURVILLE LES IFS	17	8	17	19	5	11	78
TOUSSAINT	3	1	3	0	1	3	10
VATTETOT SUR MER	28	8	37	20	1	36	129
YPORT (Contrôle 2016)	0	0	3	0	0	0	5
TOTAL	335	150	292	275	69	207	1328

Les contrôles des installations d'Yport réalisées antérieurement ne sont pas intégrés à cet état.



Bilan des qualifications pour l'ensemble des installations.							
	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme mais fonctionnel	Non conforme à risque pollution	Non conforme à risque sanitaire	Absence d'installation ou indéterminé	Total visite 2014
En 2015	315	143	321	244	72	218	1313
En 2016	322	149	296	271	71	210	1319
En 2017	335	150	292	275	69	207	1328

Il n'y a pas d'amélioration notable du parc ; a contrario, une légère dégradation est constatée. Les installations non conformes avec risques représentaient en 2016, 46% du parc ; en 2017, elles représentent 50% du parc.

2 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- ✚ D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2017, sa valeur est inchangée, 41,32 euros/an et par abonné.**
- ✚ D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procédé à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maîtrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2017, sa valeur est inchangée, 1,22€ Euros/par m3 d'eau consommé.**

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Montant Au 01/01/18
REDEVANCE CONTRÔLE (forfait)	41.32
Total	41.32
Prix du service au m3 pour 120 m3	0,35

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Volume	Prix de base	Montant Au 01/01/18
Part syndicale			187,72
REDEVANCE CONTRÔLE (fixe)			41.32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,22	146.40
Total			187,72
Prix du service au m3 pour 120 m3			1,56

Les données des comptes administratifs du SIAEPA présentent :

✚ Les recettes suivantes pour la collectivité :

- 2014 : 75 877 Euros
- 2015 : 57 607 Euros
- 2016 : 30 585 Euros
- 2017 : 57 556 Euros

✚ Les amortissements suivants :

- 2014 : 0 €
- 2015 : 1194,91€
- 2016 : 0€
- 2017 :

Le service n'a aucun emprunt en cours.

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
Sur 20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
Sur 30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
Sur 30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5
Sur 20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Activité nulle en 2017 0
Sur 10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 105.

4 FACTURE TYPE « EAU-ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

4.1 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AYANT ADHERE AU SERVICE ENTRETIEN

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m ³	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	Evolution 2016/2017 %
Production et distribution de l'eau			243,81	243,47	-0,14
Part délégataire			161,98	163,73	+0,46
Abonnement			42,40	42,60	+0,47
Consommation	120	1,1811	119,58	120,13	+0,46
Part syndicale			71,27	71,76	+0,69
Abonnement			30,90	31,12	+0,71
Consommation	120	0,2287	40,37	40,64	+0,67
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	10,56	8,98	-14,96
Organismes publics et TVA			65,98	66,58	+0,91%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200	49,80	50,40	+1,20%
TVA			16,18	16,18	0%
Assainissement non collectif			187,72	187,72	0%
Service de contrôle					0%
Abonnement			41,32	41,32	0%
Service entretien					0%
Consommation	120	1,22	146,40	146,40	0%
TOTAL			498,16	498,11	-0.01%

4.2 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLE SEUL

Eau et service de contrôle seul de l'assainissement non collectif	m ³	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	Evolution 2016/2017 %
Production et distribution de l'eau			243,81	243,47	-0,14
Part délégataire			161,98	163,73	+0,46
Abonnement			42,40	42,60	+0,47
Consommation	120	1,1811	119,58	120,13	+0,46
Part syndicale			71,27	71,76	+0,69
Abonnement			30,90	31,12	+0,71
Consommation	120	0,2287	40,37	40,64	+0,67
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	10,56	8,98	-14,96
Organismes publics et TVA			65,98	66,58	+0,91%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200	49,80	50,40	+1,20%
TVA			16,18	16,18	0%
Assainissement non collectif			187,72	187,72	0%
Service de contrôle					0%
Abonnement			41,32	41,32	0%
TOTAL			351,76	351,71	-0.01%